

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 29 janvier 2019
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	Excusé
Mme Christiane FAVRE	Administratrice	
Mme Caroline BENBASSAT	Administratrice	
M. Pascal WASSMER	Administrateur	

Bureau du Conseil municipal

M. GUBELMANN Yves	Président	
M. LINGJAERDE Pierre	Vice-Président	
Mme LAZZARELLI Dominique	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	Excusée
CURZON Jacqueline		RICCIUTI Giuseppe	
DECHEVRENS Pierre-Yves		SIMOS Mony	
GAILLARD Philippe		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			
JACQUIER Jérôme			
LEBOISSARD Anne			

Public : / personne.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 4 décembre 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Rapport des séances de Communes-Ecole - 25 avril 2018 - 29 août 2018 - 14 novembre 2018. Mme Elisabeth BERY, déléguée.
 - b) Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du mercredi 23 janvier 2019. Mme Florence PULIDO, déléguée.
 - c) Rapport de la Conférence intercommunale. Séance du mercredi 23 janvier 2019. M. Pierre LINGJAERDE, rapporteur (en l'absence de M. Jean-Marc THIERRIN).
- 5. Projets de délibérations.**
 - ✚ **Délibération N° 2015-2020 D - 095** - Proposition des Administrateurs délégués par le Conseil d'Etat relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 300'000 F pour la modération de trafic et le déplacement d'arrêts TPG sur la route de l'Hospice - Parcelle N° 5806- dp communal / Plan 43 et la route de Thonon - Parcelle N° 5771- dp cantonal / Plan 44, soit un tiers de l'ensemble des coûts, les deux tiers restant étant à la charge de l'Etat de Genève.
- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Proposition(s) des Administrateurs.**
- 9. Communication(s) des Administrateurs.**
- 10. Questions écrites ou orales.**

M. le Président Yves GUBELMANN ouvre la séance du 29 janvier 2019 à 20h04 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il informe que Mme Roberta RANNI et M. Antoine BARDE sont excusés et passe la parole à Mme Christiane FAVRE.

Mme Christiane FAVRE informe que M. le Maire Antoine BARDE reprendra ses fonctions le 1^{er} février 2019.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 4 décembre 2018.**

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'à la page 4, avant-dernier paragraphe, il est inscrit que c'est M. Pierre-Yves DECHEVRENS qui avait demandé la pose d'un panneau limitant la vitesse à 20km/h. Il s'agit en fait d'une demande qui émanait de lui ainsi que de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

Mme Elisabeth BERY fait remarquer que sur la page 5, 6^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne, 6 ans n'est pas correct, il faudrait donc enlever la mention des « 6 ans ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.



Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

Selon la demande de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. le Président souhaite ajouter au point 4 le rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » qui a eu lieu le 10 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau.

1. Croix-Rouge suisse. Remerciements du don de 10'000 F en faveur des victimes en Indonésie.
2. 42^{ème} course pédestre « A travers le coteau ». Bernex. Le samedi 30 mars 2019 à 16h.15. Les Conseillers intéressés peuvent s'adresser à la secrétaire pour s'inscrire.
3. Courrier du 22 janvier 2018 de l'Union des Polices Municipales Genevoises. Communiqué de presse à l'attention des Conseils municipaux. Le document sera mis sur CMNet.

M. Jean-Marc THIERRIN fait remarquer qu'en Ville de Genève, il y a quelques années, ils avaient proposé d'armer les APM mais qu'ils avaient refusé.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE explique qu'il y a eu des discussions au Grand Conseil et que finalement cela avait été refusé.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Rapports des commissions.

a) Rapport des séances de Communes-Ecole – 25 avril 2018 – 29 août 2018 – 14 novembre 2018. Mme Elisabeth BERY, déléguée.

M. le Président passe la parole à Mme Elisabeth BERY, Déléguée.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président remercie Mme Elisabeth BERY pour son rapport.

b) Rapport de la Conférence intercommunale. Séance du mercredi 23 janvier 2019. M. Pierre LINGJAERDE, rapporteur (en l'absence de M. Jean-Marc THIERRIN).

M. le Président passe la parole à M. Pierre LINGJAERDE, Rapporteur.

📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. Pierre LINGJAERDE pour son rapport.

c) Rapport du Conseil de fondation de la T'Anières. Séance du mercredi 23 janvier 2019. Mme Florence PULIDO, déléguée.

M. le Président indique que le rapport est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.



**d) Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du 10 décembre 2018.
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente**

M. le Président passe la parole à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente.

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

M. le Président remercie Mme Denyse BARBEZAT-FORNI pour son rapport et propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projets de délibérations.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

DELIBERATION

✚ **Délibération 2015-2020 – D-095 - Proposition des Administrateurs délégués par le Conseil d'État relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 300'000 F pour la modération de trafic et le déplacement d'arrêts TPG sur la route de l'Hospice - Parcelle N° 5806 – dp communal / Plan 43 et la route de Thonon - Parcelle N° 5771– dp cantonal / Plan 44, soit un tiers de l'ensemble des coûts, les deux tiers restant étant à la charge de l'Etat de Genève**

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du 9 octobre 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur le cofinancement, avec l'Etat de Genève, des travaux de modération de trafic et le déplacement d'arrêts TPG sur la route de l'Hospice - Parcelle No 5808 – dp communal / Plan 43 et la route de Thonon - Parcelle No 5771 – dp cantonal / Plan 44 et les estimations financières y relatives, correspondant à un tiers du coût de l'ensemble des coûts, soit TTC 300'000 F, les deux tiers restant étant à la charge de l'Etat de Genève ;

Vu la présentation du dossier par M. Pascal WASSMER, Administrateur, lors de la séance plénière du Conseil municipal du 4 décembre 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 300'000 F pour la modération de trafic et le déplacement d'arrêts TPG sur la route de l'Hospice - Parcelle No 5808 – dp communal / Plan 43 et la route de Thonon - Parcelle No 5771 – dp cantonal / Plan 44 et les estimations financières y relatives, correspondant à un tiers du coût de l'ensemble des coûts, soit TTC 300'000 F, les deux tiers restant étant à la charge de l'Etat de Genève ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Sur proposition des Administrateurs, délégués par le Conseil d'Etat,

Le Conseil municipal
décide par
15 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention

1. De réaliser les travaux de pour la modération de trafic et le déplacement d'arrêts TPG sur la route de l'Hospice - Parcelle N° 5806 – dp communal / Plan 43 et la route de Thonon - Parcelle N° 5771– dp cantonal / Plan 44.
2. D'ouvrir aux Administrateurs, délégués par le Conseil d'Etat un crédit d'engagement de TTC 300'000 F, correspondant à un tiers du coût de l'ensemble des coûts, les deux tiers restant étant à la charge de l'Etat de Genève ;



3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019 – sous rubrique 6150.19.33001.00.

Point 6
Projets de motions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de motion et propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7
Projets de résolutions.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8
Propositions des Administrateurs.

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Christiane FAVRE.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT.

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT indique ne pas avoir de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Administrateur Pascal WASSMER.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER revient sur le rapport de la conférence CoHerAn présenté par M. LINGJAERDE. Il explique qu'ils doivent donner une réponse à la consultation sur la loi des transports et qu'ils ont obtenu un délai jusqu'au 6 mars prochain. Cela signifie qu'ils vont pouvoir voter cette résolution lors du prochain Conseil municipal.

Il ajoute que normalement les résolutions sont renvoyées en commission mais que vu le retour de M. le Maire la semaine prochaine, ils n'auraient que ce sujet à traiter. Il propose donc de voter ce sujet directement sur le siège lors du prochain Conseil municipal.

M. l'Administrateur indique qu'Anières fait partie des rares communes qui n'ont pas de lien direct avec les nouveaux projets de transport mis en place (Léman Express, Ceva, etc.). Il explique que Corsier y sont liés via Cornavin, Collonge-Bellerive via la ligne 38, alors qu'Anières a uniquement la ligne E qui s'arrête à Rive. Il rappelle que sa proposition était de relier la ligne E à la gare des Eaux-Vives.

Il y a également le projet de traversée du lac par une navette, qui a été proposée par quelqu'un d'Hermance. Il explique que si ce projet est repris, il sera vraisemblablement porté par une autre commune.

La résolution sera donc commune avec les communes de Corsier et d'Hermance, celle de Collonge-Bellerive l'ayant déjà traitée en commission.

Abrogés - CM 26.2.19





Mme Anne LEBOISSARD demande quel est le pouvoir de la Commune pour faire en sorte que le bus puisse passer pour aller jusqu'à la gare des Eaux-Vives.

M. l'Administrateur pense que le plus simple serait de demander dans la résolution, une liaison avec la gare des Eaux-Vives, sans entrer dans le détail du chemin à emprunter.

Voyage du Conseil municipal

M. l'Administrateur indique avoir reçu deux propositions de destinations pour le voyage du Conseil municipal. Une en Suisse Centrale et une au Portugal. Ils proposent aux personnes qui ont émis ces suggestions de les compléter, ainsi ils pourront choisir des dates lors de la prochaine commission sociale et ensuite voter le choix final au prochain Conseil municipal.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique être un peu étonnée de ce que M. l'Administrateur vient d'expliquer car il s'agit d'un point qui est actuellement traité en commission sociale, ce qu'approuve M. l'Administrateur.

M. le Président propose de passer au point 9.

Point 9 **Communications des Administrateurs.**

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Christiane FAVRE.

M. l'Administratrice répond à deux questions posées lors du dernier Conseil municipal.

La première concernait la situation de la laiterie de Chevrens. Elle indique qu'elle a été acquise par M. PILETTA-ZANIN afin d'être transformée en habitation et que le projet a été autorisé. Les plans sont consultables à la Mairie.

La deuxième concernait l'ouverture des offres en vue de l'adjudication de la fibre optique. Ils ont posé la question à Me Bertrand REICH qui leur a indiqué qu'il n'y avait aucun problème et que le comité d'adjudication pouvait aller jusqu'au bout du processus. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 janvier et les réponses sont maintenant analysées. Les adjudications sont dès lors prévues pour la mi-février lorsque le Maire sera de retour.

M. le Président passe la parole à Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT.

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT informe que la séance de Crèche intercommunale aura lieu le 5 mars 2019, raison pour laquelle la commission assainissement du même jour a été annulée.

Elle indique que la vogue d'Anières aura lieu cette année et que Mme Christine CHEVALLIER est en charge de l'organisation.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'interroge sur le fait que Céline BAGNOUD a été engagée pour s'occuper des manifestations.

Mme l'Administratrice répond que Mme Céline BAGNOUD n'a encore jamais organisé la vogue d'Anières et que Mme Christine CHEVALLIER connaît très bien cette manifestation, c'est pourquoi c'est elle qui va s'en occuper cette année.

M. le Président demande si une date a déjà été fixée.

Mme l'Administratrice répond que la date sera décidée lors de la première réunion qui est prévue le 14 février prochain..

Mme l'Administratrice Caroline BENBASSAT répond à la question qui avait été posée concernant la convention avec le restaurant Côté Vignes. Elle indique qu'il y a effectivement eu un problème car il



est bien stipulé que le restaurant ne doit pas fermer en janvier, or il a été accordé qu'il soit fermé en janvier.

M. Jean-Marc THIERRIN a demandé à M. Guillaume WOLF la convention, afin de voir ce qui était stipulé et il pense que l'Exécutif devrait se pencher sur cette convention.

Mme l'Administratrice répond qu'elle trouve aussi que la convention mériterait d'être revue et qu'ils vont en discuter.

M. le Président passe la parole à M. l'Administrateur Pascal WASSMER.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER indique que l'entretien des vélos électriques se fait désormais par le Service technique intercommunal (STIC). Un contrôle est effectué une fois par semaine et un livret d'entretien est tenu pour le suivi. Un abri à vélo était prévu dans le PDCom. Etant donné que le PDCom ne sera pas pour tout de suite, il est prévu de faire l'acquisition d'un abri provisoire.

M. l'Administrateur souhaite qu'une commission assainissement soit fixée et propose aux membres de la commission assainissement de rester à la fin du Conseil municipal afin de décider d'une date.

M. le Président rappelle qu'il y a eu des mises à jour sur l'agenda des séances.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS pense qu'il faudrait fixer les commissions pendant le Conseil afin de ne pas perdre de temps. Il est donc décidé de le faire au point 10.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

Point 10 Questions écrites ou orales.
--

Cambriolages

M. Pierre LINGJAERDE s'inquiète de la criminalité à Anières. Il explique qu'il y a eu un brigandage la semaine dernière au bureau de change, un cambriolage, une tentative de cambriolage et une agression devant la poste. Il estime que les patrouilles ne sont pas suffisantes et qu'il faut réfléchir à d'autres solutions, telles que des caméras de surveillance.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER indique avoir appelé la police, afin d'avoir des informations, ils lui ont également indiqué qu'effectivement ces derniers temps les chiffres de criminalité sont supérieurs à l'année dernière mais qu'il n'y avait pas de grande augmentation. Malgré cela, il leur a demandé un rendez-vous prochainement afin de discuter de la situation.

Il explique que concernant les caméras ils avaient un problème juridique et qu'il faudra regarder avec le nouveau Conseiller d'Etat.

M. Pierre LINGJAERDE demande s'il serait possible de demander à ce que la douane soit occupée par les douaniers et que si toutes les communes en font la demande ils accepteraient.

M. l'Administrateur indique qu'ils peuvent faire la demande.

M. le Président explique aux conseillers qui n'étaient pas au courant qu'il y a eu une tentative de « car-jacking » devant la poste.

M. Jean-Marc THIERRIN explique qu'il a fait des calculs et qu'il s'avère que dans notre région, il n'y a pas de gendarmerie 24/24h, 7/7j, 365 jours par année. Il pense qu'il faudrait demander au Conseil d'Etat d'avoir un renforcement de la police à la Pallanterie.

M. l'Administrateur répond qu'il a déjà eu plusieurs séances avec le Conseiller d'Etat afin de faire des demandes mais ils n'ont pas eu de réponse positive car il compte surtout sur le renforcement de la police municipale.



M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique que lorsqu'il devait faire les nuits avec les pompiers ils avaient une seule patrouille à disposition pour toute la rive gauche.

Mme l'Administratrice Christiane FAVRE ajoute qu'elle ne pense pas qu'ils répondront favorablement à la demande concernant la présence des douaniers à la douane d'Anières.

Passage au ch. du Nant d'Aisy

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle avoir demandé ce qu'il en était du passage qui se trouve sur le chemin du Nant-d'Aisy.

M. l'Administrateur Pascal WASSMER répond qu'ils sont actuellement en discussion avec les propriétaires.

31 des Aînés

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI informe de sa participation au 31 décembre avec les aînés de la Commune. Elle explique qu'il y avait également Elisabeth BERY et Philippe GAILLARD. Elle trouve qu'il y avait moins de participants que les années précédentes mais elle a trouvé cette soirée très agréable et les gens étaient contents. Elle a apprécié le service du restaurant, qui était de qualité et le repas était bon. Elle indique que les activités étaient bien et que les personnes âgées étaient très contentes de ce moment.

Feu de circulation à la route d'Hermance

Mme Claudine HENTSCH demande si le feu rouge en face du Floris est en panne à cause du chantier.

M. l'Administrateur indique ne pas avoir la réponse étant donné qu'il s'agit du domaine cantonal mais qu'il va se renseigner.

Mme Claudine HENTSCH explique que le problème c'est que sans ce feu, personne ne s'arrête pour laisser traverser les gens.

Galerie d'Anières

Mme ALHANKO-BAUER trouve que les personnes qui exposent à la galerie d'Anières sont souvent découragées du manque de passage dans la galerie. Elle demande s'il serait possible d'encourager les habitants du CoHerAn à venir.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique qu'il y a le même problème à Corsier.

Mme Claudine HENTSCH pense qu'il serait également aux artistes de faire de la publicité.

Jardinage

M. Pierre LINGJAERDE pense qu'il serait bien de faire un rappel concernant les chenilles processionnaires, et demande s'il serait possible de faire une liste de plantes invasives.

M. l'Administrateur répond que pour les chenilles processionnaires, cela a été fait dernièrement bien que ce ne soit plus une obligation.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS trouve qu'il serait bien également de parler des engrais et des désherbants.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI ajouterait également de privilégier les essences locales.

M. l'Administrateur rappelle qu'il y a une jolie haie avec les différentes essences au cimetière. Ils referont une information aux habitants afin de rappeler l'existence de cette haie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h07.



Le Président du Conseil municipal

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe mentionnée



Commune d'Anières

COMMISSION : Communes-École

Séances : Réunions du comité et assemblée générale 2018

1. Ce document présente le compte-rendu de trois réunions du **comité** qui ont eu lieu en 2018 (25 avril et 28 août 2018 et 14 novembre 2018) ainsi que de **l'assemblée générale** qui a eu lieu le 14 novembre 2018.
2. Le soutien des communes a prouvé à nouveau son importance. Presque 50 cours sont proposés dans diverses communes et plusieurs d'entre elles offrent de nouvelles salles. L'Association souhaiterait être présente dans chacune des communes-membres et toutes les propositions sont les bienvenues.
3. Les statistiques présentées lors des séances établissent que **depuis 10 ans, le nombre de cours et d'élèves a doublé**. En s'enrichissant et en se diversifiant un peu plus chaque année, l'offre démontre qu'elle répond à une demande de la population environnante.
4. **La taxation (TVA) a débuté le 1er septembre 2018**. Des démarches sont encore en cours pour une taxation forfaitaire. Le bureau de Communes-Écoles se fait accompagner par un spécialiste. - Le prix de l'écolage a été augmenté de 5 % pour tous les cours, afin de permettre le financement des charges TVA des cours soumis à cette taxe.
5. Le taux d'activité du bureau a évolué en raison de l'augmentation de la charge de travail. Comme convenu, une augmentation a été accordée à l'administratrice ainsi qu'à la secrétaire.
6. Bilan de l'année 2017-2018, au 30.08.2018 : **Résultat positif de CHF 2'223.33**
7. Élèves par commune, par année civile : Avec 127 élèves inscrits (et à égalité avec Meinier), Anières est en deuxième position (après Collonge-Bellerive). La comparaison entre communes COHERAN : Hermance a 50 personnes inscrits, Corsier 92.
8. La Présidente de Communes-École ainsi que les autres membres de l'Administration ont été réélus lors de l'Assemblée générale en août 2018.

Elisabeth Béry
Déléguée



Rapport de la conférence CoHerAn du 23.1.19 qui s'est tenue en la mairie d'Hermance

Rapport de la conférence CoHerAn du 23.1.19 qui s'est tenue en la mairie d'Hermance

Madame Karine Bruchez préside la séance ; elle informe les participants des sujets abordés à l'occasion de la séance des Exécutif du 5 décembre 2018, à savoir :

- Les défibrillateurs
- Mobility
- La locations des salles au sein de CoHerAn, avec une volonté d'harmoniser les processus d'utilisation
- La gestion des subventions CoHerAn
- Le statut des employés des trois communes
- Le dossier Navette
- Le sauvetage

Consultation des communes sur la mise à jour de la loi sur le réseau de transport public (LRTP) :

En date du 21 décembre 2018, M. Serge Dal Busco a écrit aux communes afin de les informer de la procédure de consultation relative à la nouvelle loi sur les transports publics ; plus récemment il a été précisé verbalement que cette consultation sera décalée à fin mars, la commune doit encore recevoir un courrier de la part du département de M. Dal Busco précisant ceci, nous serons donc appelés à nous prononcer sur cette loi.

Ceci concerne notamment les dossiers principaux suivants : CEVA, Léman Express et réaménagement de la gare de Cornavin.

L'État informe également les communes qu'elle participera exceptionnellement à concurrence de 50% aux travaux sur nos routes communales dans le cadre de ces aménagements.

La conférence CoHeran relève que la rive gauche est largement oubliée dans ce projet, l'idée d'une voie de tram été abandonnée et le département reste très flou en ce qui concerne de nouvelles voies de bus. Il est d'ailleurs relevé que de mettre en place des bus rapides sans créer des voies réservées a peu d'impact sur leur efficacité, puisqu'ils sont pris dans le trafic aux heures de pointe.

Le nouvel axe « Eaux-Vives – Pallanterie » est également repoussé aux calendes grecques. Alors que sur la rive droite des efforts importants sont consentis afin de relier les lignes TPG au Léman Express (distance maximum de 1.5km), rien de similaire n'est prévu sur la rive gauche ; aucune liaison directe entre nos trois communes et le Léman Express n'est planifié.

L'exécutif de Collonge-Bellerive a demandé que la future ligne 38 (ex ligne 37) relie sa commune à Chêne-Bourg. Ceci n'est pas en lien avec le Léman Express puisque cette demande est ancienne, avec pour objectif de relier l'hôpital de Collonge (ex-Cesco) à la Gériatrie.

La conférence recommande que les trois communes appuient la demande de Collonge-Bellerive sous forme de résolution, qui précise notre souhait d'une ligne E vers la gare des Eaux-Vives ainsi que d'une ligne 38 conforme à nos attentes. M. l'adjoint Pascal Wassmer nous présentera une proposition dans quelques minutes. La conférence a également approuvé la proposition de votre serviteur de solliciter, dans la même résolution, la participation de l'État de Genève en cas de concrétisation d'une navette lacustre entre les rives gauche et droite, ceci en compensation pour l'absence d'amélioration des conditions de mobilité sur notre rive.

Information sur l'avancée du projet des Ambys :

M. Pascal Wassmer informe les délégués de l'évolution du projet de centre sportif sur la commune d'Anières. Les prochaines étapes seront le renvoi du projet de loi par le Conseil d'État au Grand Conseil pour approbation, ainsi que l'approbation du changement d'affectation de la parcelle par le Conseil Fédéral en lien avec la LAT.

Rapports des Commissions :

Le procès-verbal de la Commission culture, sports & loisirs n'ayant pas circulé, le rapport en est repoussé à la prochaine conférence.

Événements :

La conférence est informée de la tenue dans notre région, en mai ou juin prochain, d'un événement organisé par l'Office de Promotion des Produits Agricoles de Genève (OPAGE) ; en conséquence il est proposé de repousser le projet CoHerAn dit "Route gourmande" au second semestre ou l'an prochain, en tenant compte de l'échéance des municipales. Les associations de nos communes seront conviées à participer activement à cette manifestation qui pourrait prendre date en cas de succès.

Subventions par les communes :

Il est suggéré aux communes d'échanger les informations concernant les dons accordés aux associations régionales, ceci afin de coordonner nos efforts.

A titre d'exemple, les orgues d'Hermance ont fait le tour de nos communes au 2^{ème} semestre 2018 afin de les solliciter pour un projet spécial, il serait souhaitable que les trois communes s'informent mutuellement afin d'évaluer les besoins réels.

Commission Sécurité :

M. Pascal Wassmer informe la conférence qu'il doit fixer une séance avec M. Christophe Senglet, adjoint à Choulex.

Proposition Culture, Sports & Loisirs :

Mme Karine Bruchez propose de créer un concours des maisons fleuries CoHerAn, la conférence approuve cette proposition et décide d'en déléguer l'organisation à Mathieu Dardel qui accepte.

Dates des prochaines séances de la conférence CoHerAn :

8 mai, 11 septembre, 4 décembre

Divers :

- Gestion des ports : ce sujet concerne les ports des communes de CoHerAn, Collonge-Bellerive et Cologny, il est précisé que la question des revenus est encore en suspens, nos communes étant d'accord d'assurer l'entretien des ports, ce qu'elles font déjà, mais à condition de bénéficier des revenus. Il est également précisé que le tarif des places d'amarrage est identique sur les deux rives, malgré le fait que nos ports ne sont pas alimentés en électricité.
- Projets de crèches intercommunales : une séance est fixée au 5 mars.
- Enfin, une soirée pétanque sera organisée cette année à Corsier ou Anières.

Pierre LINGJAERDE
Rapporteur



Commune d'Anières

COMMISSION : « Social, culture et loisirs »

Séance du : lundi 10 décembre 2018

Dans sa séance du 10 décembre dernier, la commission « sociale, culture et loisirs » a décidé d'attribuer **le solde de sa ligne budgétaire de l'année 2018** de la façon suivante.

Pour l'aide sociale en Suisse, le solde de 3'000 francs sera versé à l'Association Urgens. Cette association se consacre à la réinsertion professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans en difficultés. Elle met tout en œuvre pour leur redonner une autonomie et la possibilité d'entreprendre ou de terminer une formation professionnelle.

Pour l'aide humanitaire, le solde de 42'500 francs sera réparti comme suit.

10'000 francs ont été attribués à l'Association KASA qui est une fondation humanitaire suisse pour l'Arménie. Par ce versement, la commission a souhaité soutenir un projet d'accompagnement dans la recherche d'emploi dans la capitale d'Erevan vers laquelle convergent un grand nombre de jeunes. Le but de ce projet est d'aider ces jeunes à trouver rapidement un emploi afin qu'ils puissent rester dans leur pays.

10'000 francs ont été attribués à Voix-Libres. L'objectif de cette association est notamment de prévenir et d'éradiquer le travail des enfants dans les mines de Bolivie et de leur donner une chance d'aller à l'école. Après avoir soutenu un projet qui a permis d'envoyer 4200 filles à l'école, la commission sociale a souhaité soutenir un projet pour la santé des enfants des mines.

12'500 francs ont été attribués à l'association LATMA qui a un projet de mise en place d'une station de traitement d'eau dans la province de Zamora-Chichipe située dans le sud de l'Equateur. LATMA est accompagnée dans ce projet par l'ADED, qui est une association de développement durable qui développe une technologie que les populations locales, après formation, sont aptes à reproduire à leur tour. L'ADED a été soutenu par notre commune pour la réalisation de ses projets.

10'000 francs ont été attribués à l'Association 2nd chance qui s'est donné comme objectif de développer la chirurgie reconstructive en Afrique. Par notre aide, elle pourra former sur place 6 chirurgiens.

Après avoir auditionnée l'Association Camarada, la commission a souhaité lui attribuer, sous forme d'aide de fin de législature, 10'000 francs **sur le budget 2019** et **10'000 francs sur le budget de 2020**. Camarada est un centre d'accueil, de formation et d'insertion professionnelle pour les femmes migrantes. Le projet qui nous a été proposé de soutenir est un atelier d'informatique et de recherche d'emploi. Avec la communication par le numérique, la recherche d'emploi, dans tous les secteurs, est devenue très difficile pour les personnes non qualifiées. Par notre soutien, nous finançons un poste à 10 % pour une formatrice professionnelle qui enseignera, par année, à plus d'une cinquantaine de femmes les bases de l'utilisation de l'outil informatique pour la recherche d'emploi.

Lors de cette séance, il a également été décidé de transmettre à la commission COHERAN « Culture, sport et loisirs » la demande du collège de Bois-Caran de sponsoriser des maillots de sport, les commissaires jugeant que ce soutien devait se faire dans ce cadre-là.

Diverses informations nous ont été données sur les manifestations de fin d'années, notamment sur la fête de l'Escalade qui se déroulera dorénavant dans la salle communale et non plus à l'extérieur sous une yourte, ceci à la suite d'un incident important.

Denyse BARBEZAT-FORNI

Présidente de la commission « social, culture et loisirs »